

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-416

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 56**Mission « Investissements d'avenir »**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Le deuxième alinéa du III est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les commissions concernées peuvent adresser au Premier ministre toutes observations qui leur paraissent utiles à propos de ces redéploiements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition vise à améliorer le contrôle du Parlement dans le cadre des redéploiements entre actions du programme d'investissements d'avenir, en lui permettant de se prononcer préalablement à chacun de ces redéploiements.